

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 27 JUILLET 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 06

DATE DE LA CONVOCATION : 19 JUILLET 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-28

**OBJET** : Autorisation donnée au Directeur de RéNoC-Assainissement pour renégocier les prêts transférés

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca			X
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph			X
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela			X
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line		X	

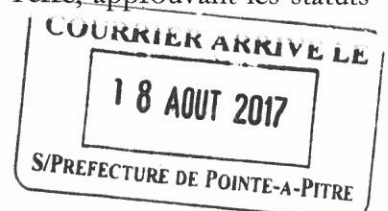
RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

Le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CA-ASS-2016-03 en date du 26 novembre 2016 portant création du poste de Directeur Général la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CS 2016-11/054 du SIAEAG portant approbation de la nomination du Directeur Général de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-05 en date du 24 mars 2017 portant modification de la délibération n°CA-ASS-2016-03 ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » de la CANGT vers le SIAEAG et avec la gestion des investissements confiée à RéNoC-Assainissement par le SIAEAG, plusieurs opérations d'investissements initiées par la CANGT ou les maîtres d'ouvrages précédents ont été transmises pour gestion à RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations, des contrats de prêts avaient été négociés, notamment pour le financement de la part d'autofinancement du maître d'ouvrage.

Aujourd'hui, le remboursement de ces emprunts revient à RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** le transfert effectif des dossiers de prêts à RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** qu'après examen des documents transmis et discussions avec l'agent comptable de RéNoC-Assainissement, il semble opportun que le Directeur de RéNoC-Assainissement, accompagné de l'Agent comptable puisse mener des renégociations des conditions de ces emprunts ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE**



**ARTICLE 1: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Assainissement à renégocier et signer les prêts transférés dans le cadre des activités liées au service public de l'eau ;

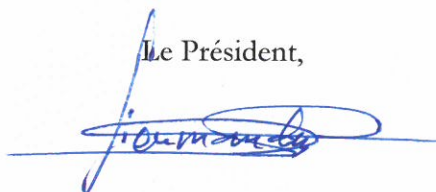
**ARTICLE 2: D'AUTORISER** l'Agent Comptable à accompagner le Directeur de RéNoC-Assainissement pour la renégociation des conditions de ces emprunts ;

**ARTICLE 3:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN



**Assainissement**  
Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
11 MORNE-A-L'EAU  
05 90 24 83 56  
02 965 00017

